

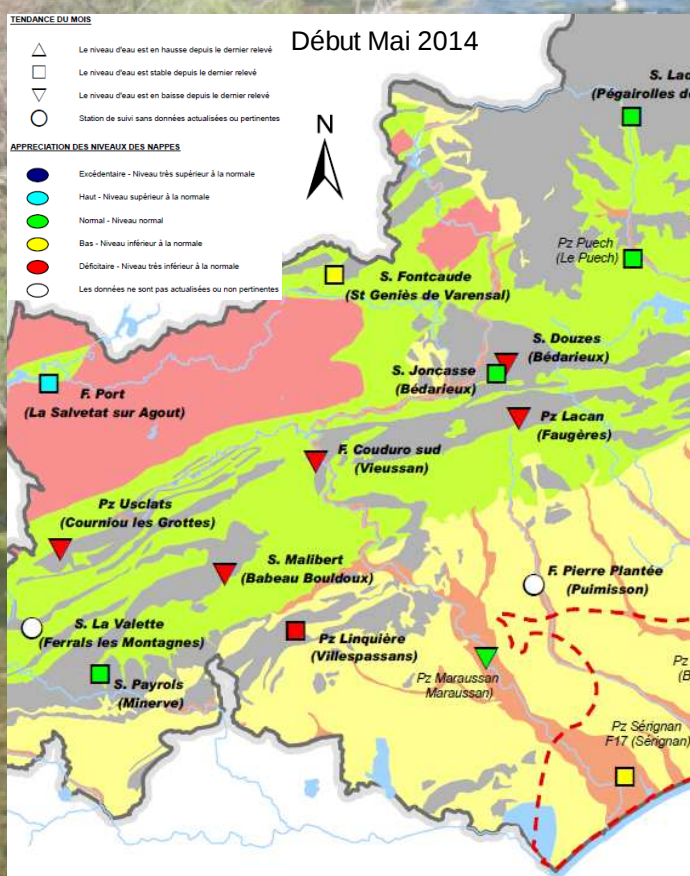
Info sécheresse 2014



L'ETAT DES NAPPES...



...LA METEO...



L'Association Climatologique de l'Hérault (ACH34) et Météo France, ont constaté un déficit pluviométrique de tous les mois depuis le début de l'année. Selon les mois (Ex. d'Avril), **les déficits varient de 30 à 70 % selon les zones.**

Quant aux températures, les moyennes sont supérieures de +2,5°C pour le mois d'Avril. Depuis 1950, **c'est le début d'année la plus chaude jamais enregistrée.**

En France, il s'agit du 5^{ème} mois d'Avril le plus chaud depuis 1900.

...LES COURS D'EAU...



Les cours d'eau du bassin versant de l'Orb et du Libron sont pour certains dans un **état très préoccupant.**

Dans le Biterrois les débits sont très faibles voire même nuls (Libron, Lirou...), correspondant à **une situation d'un mois d'Aout.**

Les cours d'eau de la moyenne et de la haute vallée de l'Orb (Vernazobres, Jaur, Mare, Gravezon...) ont **des débits de fin Juin à début Juillet.**

Les pluies de la mi-mai ont été bénéfiques pour les cours d'eau de la haute vallée mais très insuffisantes...

Le gestionnaire des nappes du Département de l'Hérault (Conseil Général) constate un déficit des nappes d'eaux souterraines qui continue de s'accroître depuis l'hiver.

Les très faibles précipitations de cet hiver et de ce printemps, n'ont pas rechargé les nappes dont l'état ne cesse de se dégrader de mois en mois.

Les niveaux sont aujourd'hui comparables à une situation basse d'une fin de mois d'août.

TEMOIGNAGES USAGERS - RIVERAINS

PUISSERGUIER

Une majeure partie des puits de la commune de Puisseguier sont secs. Les jardiniers et les divers utilisateurs n'ont jamais vu une telle situation depuis 1977.

CAZEDARNES

A Cazedarnes, la source du mas bas ne coule plus. «On ne l'a jamais vue à sec» commentent les anciens, inquiets. Elle aurait seulement cessé de couler en 1978, durant une journée. Des 4 sources du village mas haut, mas bas, Fontcaude et Le Verdier, seule celle du Verdier coule encore.

FAUGEROIS

L'étude de l'hygrométrie des sols dans les vignes montre une absence quasi-totale d'eau de la surface à un mètre de profondeur, ce qui laisse présager un stress hydrique très important pour la vigne et des difficultés face aux maladies.

CASTANET LE HAUT

A Castanet le Haut, nous avons pu constater un débit relativement faible des sources de l'Espinouse. Malgré les pluies de la mi-mai, le débit de la source reste inchangé.

LES MESURES DE RESTRICTION EN VIGUEUR

Ces mesures concernent l'eau brute et l'eau potable privée et publique : les prélèvements dans les nappes (forages ou puits), les prélèvements superficiels (béals, motopompes électriques ou thermiques), les sources, etc.

MESURES DE RESTRICTION NIVEAU 1

Usages	Type de restriction	Mesures
Tous les usages (privés, loisirs, ICPE, industries, collectivités,....)	Interdit	Le remplissage complet des piscines privées (sauf en cas de première mise en eau pour les piscines nouvellement construites et celles destinées à un collectif sous conditions). Le lavage des véhicules publics ou privés en dehors des stations professionnelles, à l'exception de ceux ayant une obligation réglementaire (sanitaire ou alimentaire) ou technique (bétonnières....) et pour les organismes liés à la sécurité. Les fontaines en circuit ouvert doivent être fermées (sauf pour les points de distribution d'eau potable équipés d'un bouton poussoir). Toute manœuvre d'ouvrage situé sur les cours d'eau des bassins hydrographiques en alerte ainsi que sur les plans d'eau avec lesquels ils communiquent et susceptible d'influencer le débit ou le niveau d'eau (vannage, clapet mobile, déversoir) est interdite sauf si elle est nécessaire. • au non dépassement de la cote légale de retenue, • à la protection contre les inondations des terrains riverains amonts, • à restitution à l'aval du débit entrant à l'amont.
	Interdit entre 8h et 20h	L'arrosage des terrains de sports et d'entraînement. L'arrosage des pelouses des espaces verts publics et privés, des jardins potagers et d'agrément. L'arrosage des golfs (un registre des prélèvements doit être rempli hebdomadairement : ce registre doit être présenté aux agents chargés en cas de contrôle).
Usages industriels	Obligation	Limitier la consommation d'eau et remplir hebdomadairement un registre des prélèvements pour les activités industrielles. Les I.C.P.E. soumises à autorisation doivent respecter les dispositifs s'appliquant en cas de sécheresse contenus dans leurs arrêtés d'autorisation.
Stations d'épuration et réseaux d'assainissement	Interdit	Les travaux d'entretien entraînant un dépassement des normes de rejet sauf autorisation exceptionnelle de la Police de l'eau.

ATTENTION : Les communes situées sur la ressource de la nappe Astienne sont en restriction de niveau 2. Voir site internet SMETA ou DDTM 34.

Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron

Domaine de Bayssan le haut - Route de Vendres - 34500 BEZIERS

Tel : 04.67.36.45.99 - Fax : 04.67.36.40.25 - Email : contact@vallees-orb-libron.fr

